

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 2 Juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 24

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, HOCHART, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame THUROTTE (*pouvoir à Madame MIRASOLA*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur ANDRZEJCZAK*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Monsieur AMOURI*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame BOUTON*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Madame GAJDA*).

Absents excusés : MM. TONNEAU, DANDOIS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur HOCHART.

DELIBERATION N° 13 : NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) – Quartier d'Intérêt National « *Denain Centre* » : Bilan de la concertation publique.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Le Projet de Renouvellement Urbain du quartier « *Denain Centre* » bénéficie de l'accompagnement et des crédits déployés par l'ANRU dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Il est piloté par La Porte du Hainaut en lien avec la ville de Denain.

Par la délibération n° 2 du 6 juillet 2021 et de la délibération n° 14 du 10 décembre 2021, le Conseil Municipal a validé les modalités de concertation publique préalable dans le cadre de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme ainsi que le bilan de la concertation préalable.

Cette concertation constitue une étape importante qui s'ancre dans un processus de projet concerté depuis 2021 pour le NPNRU 2. Elle permet d'informer et d'associer les habitants, les usagers, les acteurs économiques locaux, les associations locales et toutes les personnes concernées par la rénovation des espaces publics du centre-ville de Denain.

■ **Déroulement et participation citoyenne à la concertation :**

La concertation publique s'est déroulée en plusieurs temps de rencontre avec les habitants, dirigée conjointement par le bureau d'étude « *Ville Ouverte* », la ville de Denain et La Porte du Hainaut, entre juin et décembre 2022 :

- le 22/06/2022 : Un Atelier balade adolescent et un atelier balade commerçants ;
- le 23/06/2022 : Un café du projet au marché et au centre commercial Carrefour le 22/10/2022 ;

.../...

- le 22/10/2022 : Une réunion de lancement des ateliers et balade urbaine avec les habitants :
- en octobre et novembre 2022 : 4 ateliers participatifs sur les thèmes suivants : *la centralité – les mobilités – le paysage – les usages.*
- le 10/12/2022 : Une restitution publique a été réalisé à l'issu des ateliers.

Une campagne de communication importante concernant les différents ateliers, réunions publiques ou café du projet, a été menée tout au long de la concertation : La diffusion de flyers sur les réseaux sociaux et sur le site de la ville, ainsi qu'un questionnaire en ligne et disponible en version papier à la maison du projet, ont permis d'informer les habitants sur les modalités et lieux de concertation.

■ Bilan de la concertation :

Conformément à la réglementation et notamment l'article L.103-6 du Code de l'urbanisme, il convient de tirer le bilan de cette concertation publique. Ce dernier reprend l'ensemble des avis et observations du public, qui ont été analysées et prises en compte pour préciser le projet et, le cas échéant, le modifier.

Il ressort de cette concertation plusieurs points classés en trois thématiques :

- « **Pour une ville de proximité** » : les points à retenir de la concertation des habitants est le souhait d'un apaisement de la circulation automobile surtout dans l'axe Villars, également une amélioration du confort pour les mobilités actives (*marche, vélo...*) et un travail sur l'accessibilité et l'inclusivité des personnes (*PMR, personnes âgées...*).

- « **Pour une ville verte et bleue** » : Il est ressorti une forte volonté de végétalisation dans les espaces publics avec la plantation d'arbres et arbustes, des services écologiques à mettre en place ou développer (*agriculture urbaine...*), et une présence de l'eau à révéler et à affirmer. A noter que plusieurs remarques ont été formulées concernant la gestion des déchets et la propreté sur l'espace public, notamment concernant l'installation de poubelles de tri sélectif, des Points d'Apport Volontaire Enterrés (*PAVE*) à proximité des commerces, des toilettes publics ou des points d'eau.

- « **Pour une ville animée et inclusive** » : les points soulevés lors de la concertation sont essentiellement la dynamisation et la diversification de l'offre commerciale (*l'implantation d'une offre plus qualitative avec l'ajout par exemple de terrasse*). Également, recréer des événements majeurs attractifs en animant l'espace public afin de favoriser son occupation. Enfin, améliorer le sentiment de sécurité pour les habitants, en proposant par exemple un système d'éclairage plus important en début de soirée, en particulier au niveau des intersections.

Partant de ces constats, deux principes directeurs guident la réflexion urbaine :

- Passer d'une logique de « *rue centre* » à une logique de « *place centrale* », afin de proposer un lieu de vie en commun, de « destination » apaisé en redonnant la place aux piétons, et facilement identifiable à l'échelle de la ville.

- Créer des liens transversaux de l'axe Villars vers les entités paysagères afin de rapprocher le centre urbain des autres quartiers de Denain et de retrouver un rapport de proximité à l'eau et aux espaces verts.

Le bilan de la concertation sera disponible, en version papier, du 16 juin 2023 au 17 juillet 2023 inclus, à l'Hôtel de Ville de Denain et au siège social de La Porte du Hainaut.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le bilan de la concertation relative au projet de restructuration urbaine du quartier prioritaire « *Denain Centre* ».
- **DE METTRE** ce bilan à disposition du public.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions relatives à la mise en œuvre de la concertation tout au long du projet.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 30 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.

Le Secrétaire de séance,

J. HOCHART.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,



Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....